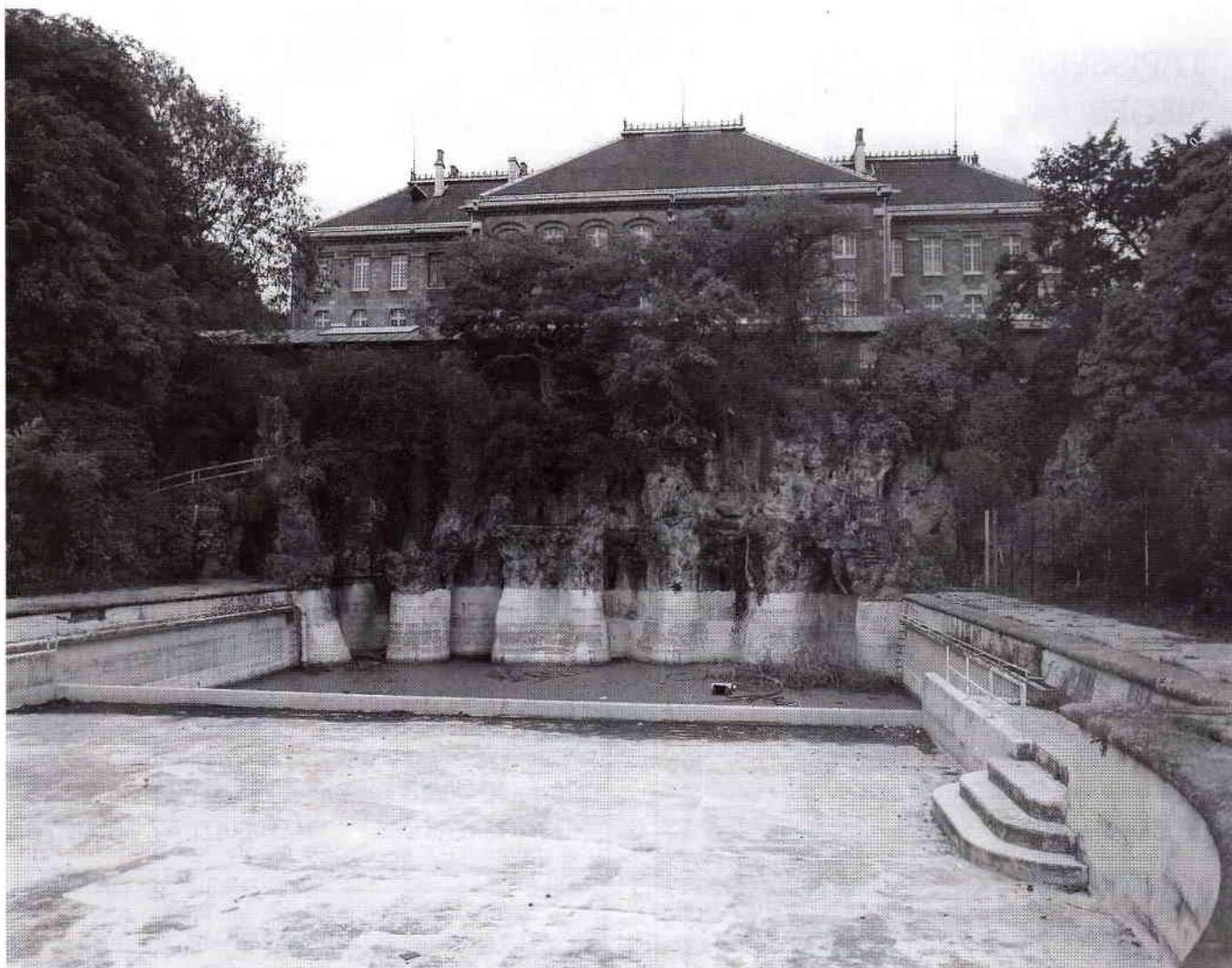


Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Bulletin N° 93

1997 - N° 2



L'Orphelinat Saint-Philippe - Au premier plan, la piscine dans son état actuel ; en arrière plan, le pensionnat.
(Cliché : Christian Décamps)

SOMMAIRE

La piscine de l'Orphelinat Saint-Philippe	p. 3
Visite de la forêt : effets positifs et négatifs de l'homme sur la forêt	p. 6
Nouvelles brèves	p. 8

FOUQ'S INFORMATIQUE

☎ 01 45 07 96 43

3, rue du Ponceau - 92190 MEUDON
(près de la Mairie)

**TRAVAUX SECRÉTARIAT
FAX ET COPIES SERVICE
DÉPANNAGE ET VENTE
PHOTOCOPIEURS - FAX
ET IMPRIMANTES
MATÉRIEL D'OCCASION**

TAPISSERIE
SIÈGES
CADEAUX
STORES
PAPIERS PEINTS

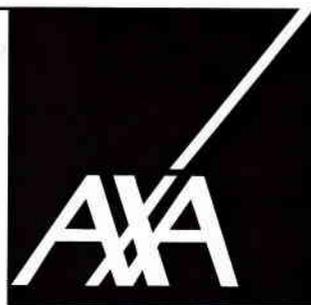
"Bellevue Décoration"

Maison fondée en 1926

J. DESCOUT

RIDEAUX
LITERIE
LUMINAIRES
CANAPÉS
TENTURES MURALES

21, rue Marcel-Allégot, 92190 MEUDON - Tél. 01 45 34 11 78 - Fax 01 45 34 94 06



**Francis
DAGORT**

Agent Général

*Un Conseiller
à votre service*

**TOUTES
ASSURANCES**

**Vie
Placements**

28 bis, rue de la République, 92190 MEUDON

☎ 01 45 34 16 13 - Fax 01 46 26 16 44

IMPRIMERIE *iR* TYPO-OFFSET

Réalisation de tous travaux

26, rue Drouet-Peupion **Tél. 01 47 36 29 45**
92240 MALAKOFF **Fax 01 47 36 88 76**



Cadeaux
Objets utiles
pour la maison...

l'artisanie

61, rue de la République **MEUDON**
Tél. 01 46 26 71 57 **Ouvert' le DIMANCHE**

LA PISCINE DE L'ORPHELINAT SAINT-PHILIPPE

Un précédent bulletin du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon¹ annonçait que le Service régional de l'Inventaire général s'apprêtait à entreprendre l'étude du patrimoine immobilier et mobilier de Meudon. Cette opération, aujourd'hui achevée, a permis de faire le point des oeuvres déjà bien connues, comme le Château, mais surtout de dégager certains aspects du patrimoine meudonnais dont nous aurons, sans doute, l'occasion de reparler. Dans ce cadre, l'étude de l'Orphelinat Saint-Philippe, qui accueille aujourd'hui l'oeuvre des Orphelins apprentis d'Auteuil, a ainsi conduit à s'interroger sur la présence de la piscine. Après le numéro spécial du Bulletin de 1985², qui avait traité de la bienfaitrice, la Duchesse de Galliera, et de sa fondation, nous souhaiterions ici faire le point sur l'un de ses équipements qui appelle certaines observations mais pose autant de questions demeurées, à ce jour, sans réponse.

La piscine - ou « bassin de natation » - se trouve au pied de l'aile nord du bâtiment supérieur abritant le pensionnat. L'excavation du bassin, creusé à même le sol, n'offre aucun accès en sous-sol. Large d'une dizaine de mètres et longue du double, la piscine présente des dimensions favorables aux ébats sportifs ; toutefois la notion de norme constructive ne se développant qu'après la première guerre mondiale en matière d'architecture du sport, on peut supposer qu'un tel bassin visait une pratique plus éducative et hygiénique que de compétition. La piscine consiste en un bassin découvert que n'entoure, pour toute plage, qu'un talus gazonné. La relative fraîcheur du climat francilien et l'absence sur le terrain et sur plans de toute installation de chauffage de l'eau, invitent à penser que l'usage d'un tel bassin demeura limité aux seuls mois favorables. L'absence de cabines de déshabillage et de douches s'explique aussi, sans doute, par la proximité immédiate du pensionnat qui justifierait seule la position éminente du bassin, paradoxale pour un aménagement hydraulique. Le sol, en pente douce, s'appuie habilement sur le relief pour faciliter l'accès au bassin d'un côté, pour obtenir un effet de « promontoire », de l'autre. Judicieusement, ce parti s'agrémentait d'un dessin « paysager » découpant un petit bain en hémicycle qui prolonge ainsi le plan rectangulaire. Le massif de meulieres composant le « promontoire-plongeoir » confirmerait, s'il en était besoin, le souci de traiter cet équipement sportif en élément paysager du parc.

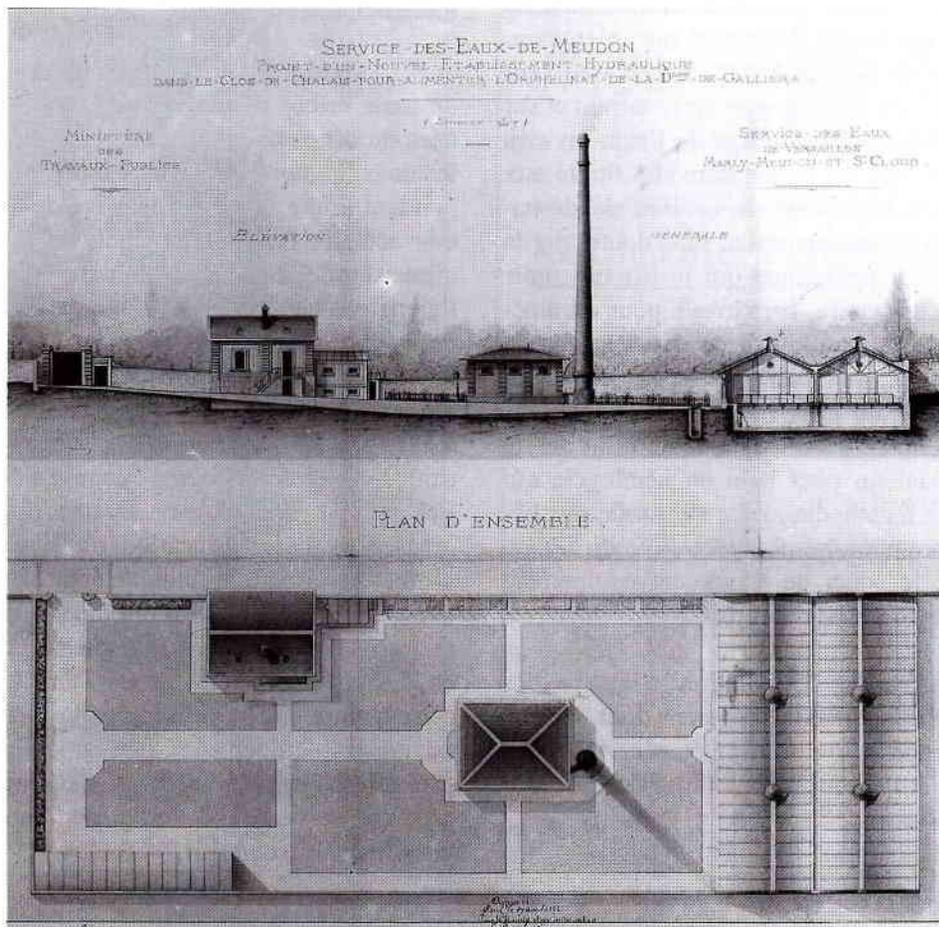
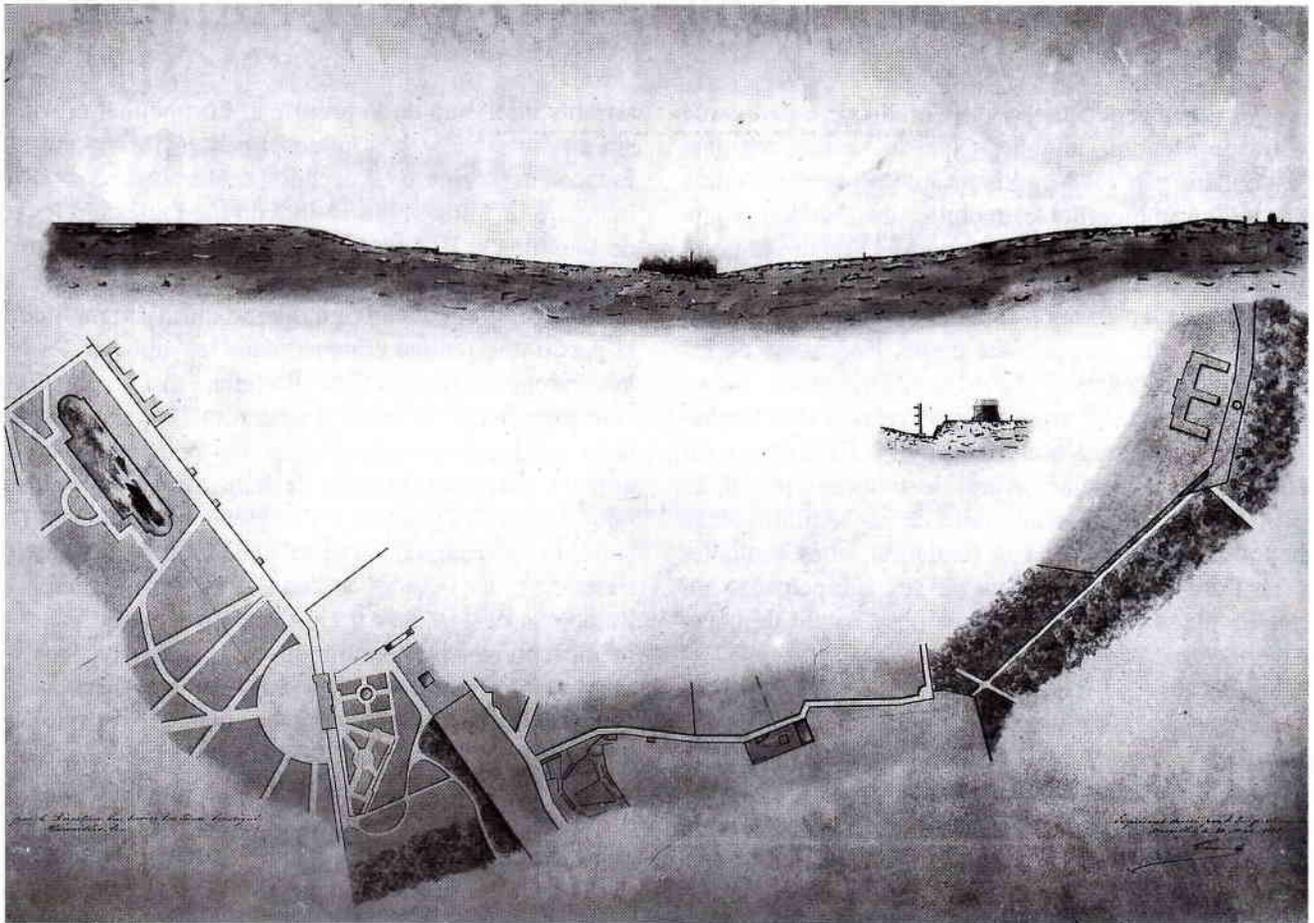
En effet, le bassin de natation s'intègre dès l'origine dans l'aménagement du site dont Bruno FOUCART avait souligné la composition étagée. Alors que la maison de retraite et l'école d'horticulture occupent les

terrains inférieurs de la propriété, l'orphelinat et son bassin en couronnent le sommet. Le bassin est donc tout à fait contemporain de l'orphelinat entrepris vers 1877 et inauguré le 3 novembre 1888, comme l'attestent les plans de l'architecte E. CONCHON ou ceux du Service des fontaines, conservés à Versailles. L'ensemble révèle ainsi une conception éducative moderne qui n'étonne guère de la part d'une femme éduquée dans les ambassades et palais européens. En matière d'hygiène et de sport, la piscine complétait la salle d'éducation physique installée dans un local pourvu d'agrès du pensionnat qui, par ailleurs, disposait de salle de bains, douches et lavabos pour initier les jeunes à l'hygiène quotidienne. De la sorte, le sport prenait sa place dans un projet éducatif qui l'associait à l'étude et aux travaux manuels dont l'ampleur des jardins traduit encore l'importance. A la même époque, la République élève à ses lycéens quelques établissements pilotes capables de dispenser une éducation à la fois intellectuelle, manuelle et physique ; dans ce but, les lycées Michelet et Lakanal s'installent en proche banlieue parisienne, à Vanves et à Sceaux, afin de disposer de tout l'espace nécessaire. Mais force est de constater, en cette fin de siècle, le rôle précurseur joué par quelques institutions privées (l'Ecole Alsacienne à Paris, l'Institution Saint-Nicolas d'Issy-les-Moulineaux, ...) dans la réflexion et l'expérimentation de modèles éducatifs novateurs. La Fondation Galliera, à Meudon, participa incontestablement à cet élan.

Gardons-nous cependant, à un siècle de distance, de toute erreur d'interprétation. Les trente dernières années du dix-neuvième siècle se révèlent, en effet, capitales dans l'histoire du sport français en ce qu'elles correspondent à une mutation décisive de ce dernier. La pratique actuelle du sport connaît, de nos jours, une triple dimension : athlétique, ludique et spectaculaire. Or, l'environnement éducatif dans lequel s'insère la piscine de l'Orphelinat semble beaucoup plus étroit. Les équipements sportifs dont disposaient les pensionnaires ne consistent qu'en un gymnase et un bassin de natation : pas de tennis, pas de stade, pas de manège, comme on peut en trouver ailleurs à la même époque (aux lycées Michelet et Lakanal, par exemple). En somme, il s'agissait de dispenser une véritable éducation physique, voire athlétique, d'où toute dimension ludique était exclue. La même logique dicta d'ouvrir une bibliothèque pour les pensionnaires, mais pas de salle de dessin ou de spectacle, comme en disposaient les élèves de l'Institution Saint-Nicolas d'Issy, entre autres. Le projet éducatif, tel qu'il se livre à travers les équipements, particulièrement ceux de sport, date effectivement plus des années soixante-dix que de la décennie suivante qui voit la pratique sportive accéder à une dimension de loisir.

¹ Voir Bulletin n° 80

² Voir Bulletin n° 58



Pour autant, bien des zones d'ombre subsistent dans le dessein de cette oeuvre, dont la piscine est un révélateur occasionnel. Si les établissements scolaires susceptibles d'inspirer des modèles à un architecte sont nombreux vers 1880, on ne peut que s'interroger sur les exemples ayant présidé à la conception du bassin. Car rares sont alors, en France, les bassins de natation excavés dans le sol. L'architecte Normand avait, certes, élevé vers 1880 une piscine dans l'enceinte du Lycée Michelet, inspirée du bassin de natation de l'Institution Saint-Nicolas d'Issy, réalisée peu avant ; mais seule la piscine isséenne présente une réelle proximité avec le bassin meudonnais. Toutes les autres réalisations, tant publiques (Lycée Lakanal) que privées sont plus tardives, à l'exception de l'établissement nautique installé dès 1817 dans les dépendances de la machine à vapeur de Gros Caillou (quai d'Orsay), doté d'un bassin non couvert de 31 mètres de long, alimenté en eau chauffée par la machine ; mais ce bassin disparut en 1833, juste à temps pour pouvoir inspirer le bassin de Meudon. En l'absence de trace documentaire le concernant, il est difficile de lui attribuer quelque descendance.

D'autre part, l'architecte de la piscine fut-il celui du pensionnat, de la chapelle et de la maison de retraite ? S'est-il alors assuré la collaboration d'un ingénieur ? L'architecte E. CONCHON qui signe le plan non daté de la Fondation en fut-il l'auteur ? Faute de date portée, et en l'absence d'information complémentaire, il est permis d'en douter. Car s'il s'agit d'Ernest Eugène CONCHON, mentionné par E. DELAIRE, en 1888 ce dernier, né en 1864, avait tout juste vingt-quatre ans, et sa formation d'architecte était encore limitée, ayant intégré l'Ecole des Beaux-Arts en 1887. La perplexité serait de mise sur sa paternité si, par ailleurs, l'architecte Prosper Emile BOBIN ne pouvait y prétendre. Seule l'exploitation des archives de la Fondation, jusqu'alors introuvables, permettrait d'éclaircir la question. Comme elle permettrait, peut-être de résoudre le problème de l'alimentation en eau de ce bassin. En date du 20 mai 1881 un « projet de nouvel établissement hydraulique destiné à alimenter l'Orphelinat Saint-Philippe », signé de l'ingénieur O. GRILLE, et conservé au Service des Fontaines, à Versailles, inviterait à considérer l'alimentation en eau de la fondation, piscine comprise, comme originaire du Domaine de Meudon. Car la machine élévatrice projetée est clairement destinée à refouler l'eau recueillie au bas du parc de Chalais, en provenance du Domaine, d'une part vers le Château, d'autre part vers l'Orphelinat. Ce parti

suppose une convention signée entre l'Etat (pour le Domaine) et la Fondation, pour lui assurer la distribution en eau. Cet accord serait d'autant plus intéressant à retrouver qu'il nous renseignerait sur le volume alors consommé (été comme hiver), ainsi que sur la réalisation réelle de cette machine. Car l'existence d'un plan du 18 septembre 1897 du même Service des Fontaines dépourvu de machine élévatrice rue des Vertugadins laisse planer un doute sur cette source d'alimentation. Quelle que soit l'origine de l'eau du bassin de natation (Domaine, source du plateau de Clamart, ...), son traitement appelle d'autres questions : l'absence, sur place et sur plan, de station de traitement ne laisse pas de surprendre, en l'absence de témoignage oral. De même serait-il intéressant de savoir si cette eau régulièrement renouvelée - mais à quelle fréquence ? - servait, par sa masse et sa position éminente, de réservoir pour la production horticole des jardins inférieurs : la réponse dépendrait sans doute du traitement de l'eau (ou de son absence). Enfin, le coût d'une telle installation dut peser sur les ressources d'une institution privée ; connaître la charge que put représenter son entretien et la date de son abandon ne manquerait certes pas d'intérêt.

Malgré la part d'obscurité redevable à l'actuelle carence documentaire, la piscine de la Fondation Galliera compte parmi les tous premiers équipements sportifs français d'initiative privée. A ce titre, elle porte un double témoignage : d'abord, de la lente pénétration des moeurs anglo-saxonnes dans la bonne société française, à une heure où l'aristocratie comme la grande bourgeoisie d'affaires s'europanisent ; ensuite d'une approche éducative et athlétique du sport, soucieuse du redressement physique et moral de la jeunesse. La Fondation Galliera s'inscrit au nombre des institutions privées qui, comme l'Ecole Alsacienne, l'Ecole Sainte-Geneviève, le Collège Stanislas, l'Institution Saint-Nicolas d'Issy et bien d'autres, incluront le sport dans leur projet éducatif comme source de formation et d'épanouissement individuel. Aux côtés de la protestante Union Chrétienne de Jeunes Gens ou de la catholique Union des Sociétés de Gymnastique de France, elle place un enseignement confessionnel d'avant-garde en concurrence directe avec l'enseignement public qui avait fait du sport un cheval de bataille. L'éducation sportive des années 1880, à Meudon comme à Sceaux, prépare ainsi, par delà la loi de Séparation de 1905, l'apaisement de l'après-guerre dans l'oecuménisme olympique.

Antoine LE BAS

LEGENDES DES PHOTOGRAPHIES - (Clichés Philippe Ayrault)

- en haut : Plan et profil de l'ensemble des installations hydrauliques projetées par l'ingénieur O. Grillé, en date du 20 mai 1881 (Documentation : Service des Fontaines. Versailles).

- en bas : Projet de nouvel établissement hydraulique dans le Parc de Chalais destiné à alimenter en eau l'orphelinat : plan et élévation signés de l'ingénieur O. Grillé du 20 mai 1881 (Documentation : Service des Fontaines. Versailles).

VISITE DE LA FORÊT

Effets positifs et négatifs de l'homme sur la forêt

Notre visite annuelle a eu lieu le 16 juin dernier sous la direction de Monsieur BONCORI, responsable de la forêt domaniale de Meudon à l'Office National des Forêts (O.N.F.). Vers 9h30, la douzaine de participants, regroupés place Janssen, s'est répartie dans trois véhicules pour aller visiter certains sites marqués par l'action de l'homme.

Au niveau de l'étang de Trivaux, nous avons découvert les plantations réalisées par l'O.N.F. entre l'étang et la route D 406 (dite des 7 tournants). Cette zone, (2800 m²), marécageuse, était peuplée avant sa coupe "à blanc" de chênes en mauvais état sanitaire. Agressés par la circulation automobile, le tracé de la route, son entretien, ces arbres, pour la plupart, portaient des mutilations (accidents d'automobiles) ou étaient creusés par des parasites, ce qui diminuait leur résistance et augmentait leur risque de chute. Cette zone inscrite à l'Aménagement Forestier de 1991 a été plantée de chênes pédonculés. Quelques tilleuls sont insérés dans les lignes de cette plantation qui a aussi respecté les arbres de pousse spontanée. Cette petite zone non enclose ne semble pas faire l'objet de déprédations de la part du public.

Si la production de bois et l'accueil du public sont les deux missions principales confiées par l'Etat à l'O.N.F. depuis sa création en 1964 à partir de l'ancienne administration des Eaux et Forêts, c'est l'accueil du public qui est l'objectif prioritaire en Ile-de-France et donc en forêt de Meudon. Ces précisions ne sont pas inutiles car nos forêts franciliennes sont le sujet de farouches controverses et l'objet, parfois, de déprédations par des gens qui se prétendent "leurs défenseurs". Ainsi, en forêt de Meudon, des "promeneurs" (éco-guerriers !) marquent avec des bombes à peinture ou cassent les panneaux porteurs des plans et des explications sur la forêt et, parfois, attaquent les arbres eux-mêmes en y plantant des clous afin, disent-ils, d'empêcher que les tronçonneuses des forestiers ne les coupent. Ainsi, les panneaux expliquant l'opération « Un bébé-un arbre » conduite par les enfants des écoles primaires de Meudon et l'O.N.F., situés sur les pelouses face aux grands cèdres de Villebon, ont été détruits ; leurs résidus portent les inscriptions « ONF=agent de propagande » et « ONF=coupes meurtrières ». Ces "promeneurs" ne sont malheureusement ni rêveurs ni solitaires et les agressions auxquelles ils se livrent dans la forêt la mettent en péril et empêchent le travail éducatif réalisé auprès de nos enfants.

Cette parenthèse nécessaire étant close provisoirement, nous avons continué notre visite, en partant de la

plantation récente, pour prendre un chemin ombreux longeant en contrebas la D 406 et bordé de magnifiques châtaigniers. Notre guide nous montra alors de longues boutonnières, situées à 1,5 m du sol, depuis longtemps cicatrisées, ornant le tronc de ces arbres, et nous expliqua que ces blessures profondes avaient pour origine des coups de masse portés, pendant la dernière guerre, par les ramasseurs de châtaignes afin de faire tomber celles-ci. L'aménagement se poursuivra le long de la route des 7 tournants mais sera limité à l'élimination des chênes en fin de vie (200 à 250 ans) traumatisés par les travaux routiers des 50 dernières années. Arrivant sur le versant gauche de la pelouse du Tapis Vert (en regardant vers Trivaux), nous avons trouvé deux fossés d'écoulement amenant de l'eau du bassin versant forestier de Meudon-la-Forêt vers l'étang de Trivaux. Ces fossés secondaires sont très pollués par les eaux de ruissellement qui lavent les routes du plateau entraînant huiles et détritiques. Faute de bassin de décantation en amont de l'étang de Trivaux, les eaux de celui-ci sont assez polluées.

Un violent orage nous a obligés à interrompre pendant 20 minutes notre visite (13 mm de pluie). Cet intermède bruyant nous a contraints à modifier notre plan de visite mais nous a permis d'observer les effets du ruissellement sur les contre-allées bordant le Tapis Vert et sur les versants qui descendent du plateau. Ce plateau situé à droite de la pelouse (en descendant vers Chalais) est en grand danger, les sols y sont tassés à cause de la surfréquentation et l'eau ne peut s'y infiltrer. Les arbres dépérissent, les châtaigniers ont disparu ; seuls subsistent les chênes de la réserve dont les branches hautes meurent et tombent fréquemment sur le sol au gré des intempéries. Les racines sont déchaussées, des arbres devront être abattus pour assurer la sécurité des passants. Si des crédits sont obtenus, l'O.N.F. se propose d'aménager en terrasse les versants arrivant à la contre-allée pour stabiliser le terrain et recréer les fossés bordant les allées. Le ravinement des pentes est fortement aggravé par les nombreux passages de VTT « hors piste » qui tassent la terre sur les plats et la font descendre dans les pentes.

Ensuite, nous avons longé Meudon-la-Forêt en prenant la piste cavalière du Tronchet. Cette lisière est polluée par de nombreux détritiques, en particulier des sacs en plastique amenés par le vent. On distingue aussi les détritiques jetés par les visiteurs (canettes, paquets de cigarettes, papiers, etc.) et les détritiques sauvages déversés après les tontes de pelouse ou les gravois (briques, plâtres, etc.). L'O.N.F. finance une association qui emploie des jeunes handicapés « les Amis de l'Atelier » pour

nettoyer le site forestier le long de Meudon-la-Forêt ainsi que les éco-cantonniers de l'Association « Espaces » pour les abords des étangs. Chaque année, en comptant les opérations « Forêt propre » réalisées par les associations des communes riveraines de la forêt, ce sont 140 tonnes de déchets qui sont évacuées de notre forêt. Ce chiffre est en baisse depuis une quinzaine d'années.

Tout en allant vers le parc du Tronchet, nous avons remarqué avec inquiétude que des arbres, gros ou petits, de toutes espèces (châtaigniers, hêtres, chênes, frênes, acacias, érables) portaient des lacérations sur leurs écorces entre 50 cm et 1m50 à partir du sol ; quelques-uns de ces arbres, notamment les plus petits, étaient presque cisailés. Devant notre stupeur et notre totale indignation, notre guide nous a expliqué que ces blessures, pour certaines mortelles, étaient dues aux attaques de chiens de race « Pitt Bull » que les propriétaires-éleveurs dressent à attaquer en leur faisant faire leurs armes sur les troncs des arbres de bordure. Cent cinquante arbres sont ainsi atteints comme on peut le constater sur les photographies prises au droit de l'école maternelle Pierre et Marie Curie. Imaginons le désastre écologique si cette habitude perdure. Réfléchissons aussi aux conséquences d'une telle agressivité chez un chien si l'on imagine que l'agressé soit un enfant, un écolier, un promeneur solitaire, un cavalier ou un cycliste, ... Une telle situation est totalement injustifiable et intolérable.

Ces effets négatifs de l'homme sur la forêt se rencontrent aussi dans deux situations certainement plus difficiles à traiter sur le plan écologique. Nous avons pu observer de nombreux petits écureuils, originaires de Corée, à la robe grise rayée de noir, qui ont été lâchés par des propriétaires inconscients. En effet, ces « gentils » animaux chassent notre écureuil roux et détruisent les nids d'oiseaux. Leur fécondité étant grande, ils sont en train d'éliminer notre écureuil. De même, des tortues tropicales carnivores ont été lâchées dans les étangs où elles détruisent la faune ; s'ajoutent les nombreux poissons rouges qui finissent leur vie dans les étangs.

Cependant, il existe un coin heureux situé de l'autre côté de la N 118 face aux cèdres de Villebon. Dans cet espace ensoleillé, une opération conjointe O.N.F.-GUIGOZ et les enfants des écoles primaires de Meudon « Un bébé-un arbre » a consisté à planter un verger comportant noyers, pommiers, cerisiers, groseillers et framboisiers, - un chemin de lisière permet de le découvrir sans avoir besoin d'y pénétrer - ainsi qu'une petite forêt en devenir plantée de chênes, de merisiers, de frênes, d'alisiers, de charmes, de coudriers et d'érables. Face aux cèdres de Villebon, une vingtaine de cèdres du Liban ont été plantés dans l'espoir que les plus résistants feront le pendant aux précédents. Rappelons que les panneaux forestiers décrivant cette opération ont été vandalisés...



Groupe de trois acacias, attaqués par des Pitt Bulls, le long de la piste cavalière du Tronchet, face à l'arrière de l'école Pierre et Marie Curie.



Chêne attaqué par des Pitt Bulls le long de l'allée piétonne du Tronchet.

Ainsi, notre parcours forestier a-t-il permis de découvrir des particularités de notre forêt que nous ignorions. Malheureusement, comme dans les gazettes, nous sommes davantage frappés par des actions négatives parfois franchement dignes du néolithique que par des actions positives. Efforçons-nous, lors de nos promenades, de ne pas faire à la forêt ce que nous ne voudrions pas qu'on fit à notre jardin. N'oublions jamais que la forêt domaniale de Meudon nous appartient ; c'est le joyau naturel de notre cité.

Michel RIOTTOT

Le Conseil d'Administration a le regret de faire part du décès survenu le 2 juillet 1997 de :

Madame Marie-Louise MILLET

épouse de Monsieur Roger MILLET, président d'honneur de notre Comité.

Nous prions Monsieur MILLET et toute sa famille de bien vouloir trouver ici nos sincères condoléances et l'expression de notre profonde sympathie.

NOUVELLES BRÈVES

MEUDON-LA-FORÊT : APRÈS L'INQUIÉTUDE, L'APAISEMENT

Dans le précédent Bulletin (Nouvelles brèves, page 15), nous nous étions fait l'écho d'un projet d'aménagement de la place du marché à Meudon-la-Forêt qui paraissait être loin de satisfaire les Forestois. Son évolution ayant été très rapide au cours du deuxième trimestre, il importe d'informer ici-même nos lecteurs sur les développements de cet important dossier.

En effet, dès le mois d'avril, les offres suscitées par le projet initial n'ayant pas permis de satisfaire aux aspirations exprimées par la population, le Maire a demandé au Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (C.A.U.E.) des Hauts-de-Seine une nouvelle étude prenant en compte un certain nombre de modifications du projet initial, en particulier l'absence de construction de logements qui se révélait ne pas améliorer le financement de l'opération incombant à la commune.

Peu après la réunion de la Commission ad hoc, l'un de nos deux représentants, Pierre SABATIER était, en sa qualité d'architecte, sollicité par Monsieur le Maire pour faire partie du jury qui serait ultérieurement amené à examiner les futurs projets des candidats à réaliser cette opération. A sa demande, Pierre SABATIER a pu prendre connaissance de l'étude du C.A.U.E. et constater alors qu'elle contenait de nouvelles et intéressantes propositions qui ne devaient lui suggérer que quelques réserves lors d'une nouvelle réunion de la commission. De celles-ci, il fit part à notre Bureau réuni le 18 juin, après avoir exposé, document en mains, les grandes lignes du projet émanant du C.A.U.E..

Après avoir approuvé un certain nombre de nouvelles orientations prévues dans cette étude selon lesquelles le Marché se situe devant la Poste, une liaison est établie avec le Centre commercial « Joli Mai » et le mar-

ché, des axes piétonniers sont créés parallèlement à l'avenue de Celle et à la rue Saint-Exupéry, 340 places de stationnement en surface et 62 en demi sous-sol sont créées, la place de l'Eglise est dégagée et mise en valeur tandis que sa liaison avec le marché est établie à niveau avec l'avenue du Général de Gaulle, le Bureau du Comité a souhaité faire connaître à Monsieur le Maire son avis favorable par une lettre que préparerait Pierre SABATIER.

Dans cette lettre, datée du 15 juillet dernier, sont évoquées quelques unes des propositions jugées « judicieuses » dans l'étude de faisabilité du C.A.U.E. ; s'y ajoutent quelques suggestions susceptibles de contribuer à l'amélioration du projet : ainsi de la préconisation du regroupement en un seul volume côté Est, des équipements prévus en plus du marché, en raison des avantages suivants : économie de construction, ouverture vers l'avenue de Celle et liaison avec le centre commercial « Joli Mai », meilleur ensoleillement de la place, marché extérieur possible pour les forains entre l'avenue de Celle et la place du Marché, en interdisant le stationnement les jours de marché ; l'absence de volume côté Ouest pourrait être compensée par une architecture végétale. Sont mentionnées aussi des possibilités d'accroître le nombre de places de stationnement prévu dans le projet. La lettre se termine en appelant l'attention de Monsieur le Maire sur le souhait de création de salles de réunion qui font défaut à Meudon-la-Forêt.

En tout état de cause, dès le 5 juin, sur la base de l'étude du C.A.U.E., le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'organisation d'un concours entre équipes candidates à la réalisation du projet. Trois équipes seront ainsi sélectionnées par le jury qui comprend, notamment, trois architectes dont Pierre SABATIER que notre Bureau a vivement félicité. Les projets, après avoir été exposés en Mairie seront soumis au Conseil Municipal qui choisira le candidat définitif en janvier 1998, de sorte que, sans faire preuve d'un optimisme débridé, il est envisagé que la fin des travaux se situera à l'avènement de l'an 2000.

GARE DE BELLEVUE : SENSIBLES AMÉLIORATIONS

D'importants travaux se sont déroulés aux abords de la gare de Bellevue durant les mois de l'hiver écoulé ; ils sont maintenant complètement achevés et l'on peut en apprécier les résultats. Rappelons que leur réalisation sur le plan technique et financier est le fruit d'une étroite coopération entre plusieurs partenaires : la R.A.T.P. désireuse d'améliorer la desserte de la gare et la circulation de ses véhicules, la Ville de Meudon et le Conseil Général du Département bien évidemment très impliqués dans des transformations qui portaient sur le terrain communal et la route départementale, la S.N.C.F. enfin soucieuse de saisir opportunément la possibilité de mettre fin aux infiltrations qui se manifestaient au niveau des voies ferrées et du quai situés au dessous. Il faut se garder d'oublier que, située sur le trajet de la Grande Perspective, l'esplanade de la gare ne pouvait être remaniée sans l'avis et l'approbation du Conservateur du Domaine national.

En tout état de cause, l'opération paraît très positive. En effet, la dérivation routière qui passe devant la gare entre le trottoir rénové et le terre-plein central plus grand que l'ancien, par sa largeur et son profil bien calculés, permet aux autobus qui vont vers le Pont de Sèvres - directement (ligne 169) ou par Issy-les-Moulineaux et Boulogne (ligne 389) - et au T.I.M. d'offrir aux usagers des arrêts très proches de l'entrée (et de la sortie) de la gare et d'éviter à la circulation automobile les encombrements autrefois inhérents à un arrêt situé sur le côté de l'avenue Galliéni ; les abris eux-mêmes d'un type différent de ceux que l'on trouve communément sont d'une sobre élégance. L'esthétique, de surcroît, a incontestablement gagné avec la disparition d'un stationnement excessif des voitures, actuellement limité à quelques places ménagées le long du côté du terre-plein situé face à la gare et, surtout, avec le transfert des containers à déchets ménagers auxquels on a affecté un emplacement plus discret qu'auparavant, au bord du trottoir d'en face alors qu'ils se dressaient à peu près dans l'axe de la façade. Si l'on ajoute la création d'une charmille masquant l'entrée d'un garage souterrain, la réfection des sols où se côtoient bitume et pavés et la mise en place de grands bacs blancs de type classique destinés à recevoir de jeunes arbres proportionnés à leurs dimensions de part et d'autre de l'entrée de la gare et face à celle-ci, sur le trottoir de l'avenue Galliéni qui fait l'angle avec la rue Dumont d'Urville, on voit que le mobilier urbain contribue à former un décor qui s'harmonise avec la Grande Perspective.

A ce bonheur, pour cette partie de la ville, s'en ajoute un autre pour les usagers du chemin de fer : l'été dernier en effet des travaux ont mis les quais de Bellevue au niveau des portes des trains comme cela avait été fait

précédemment à Meudon mais, fort heureusement, contrairement à ce qui était initialement prévu, cet aménagement n'a pas été accompagné, comme à Meudon, de l'édification d'un abri d'une affligeante laideur. Sans doute n'est-il pas inutile de rappeler que si un nouveau défi à l'esthétique a été évité, c'est grâce aux protestations consécutives au précédent et qui sont venues de différents horizons : particuliers, associations, confortées par celle de Monsieur le Maire de Meudon dont la vigilance à cet égard, n'a pas failli jusqu'à la fin des travaux en gare de Bellevue.

Bien entendu, la comparaison des deux gares de Meudon et de Bellevue et de leurs abords est toute en faveur de la seconde, aussi est-il permis, faute de pouvoir imaginer l'éradication de l'édicule construit récemment par la S.N.C.F., de rêver à un éventuel embellissement du décor extérieur à la gare de Meudon par le simple remplacement du mobilier urbain actuellement en place par un autre d'une facture mieux étudiée.

ANNULATION D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Comme l'a rappelé au cours de la dernière assemblée générale le rapport d'activité de l'année écoulée, notre Conseil d'administration avait été amené à étudier, en 1996, un permis de construire concernant le 16-18 sentier des Buats qui était l'objet de contestation de la part de plusieurs personnes du voisinage, au point que celles-ci avaient déposé une requête en annulation du permis délivré le 15 février 1996, auprès du Tribunal administratif de Paris. Comme il a été dit dans le précédent Bulletin (n°92, page 12), l'examen du dossier par notre Conseil d'administration avait abouti à donner mandat au président pour engager la procédure d'intervention volontaire qui pouvait apporter un soutien de notre association aux requérants. Or, avant même qu'il ait pu entreprendre cette procédure, le président a été avisé par les plaignants de la décision d'annulation du permis de construire prise en audience du 19 février 1997 par le Tribunal administratif et à eux notifié le 23 mars.

Pour nos lecteurs, l'intérêt de cette décision réside davantage dans les motifs qui feront jurisprudence que dans la décision elle-même. Ces motifs se rangent sous deux grandes rubriques : 1) le caractère incomplet du dossier de demande du permis de construire, 2) la violation de deux articles distincts du règlement annexé au plan d'occupation des sols de Meudon.

En ce qui concerne la première rubrique, il s'agit de l'absence de pièces très explicitement exigées dans l'article R 421-2 du code de l'urbanisme. Ces pièces sont des photographies, documents graphiques et une notice permettant d'apprécier « l'impact visuel du projet » (sic).

En ce qui concerne la deuxième rubrique, il s'agit:

a) du non-respect de l'article UD 633 du règlement du plan d'occupation des sols en ce que le projet ne satisfait pas aux exigences de cet article dans le cas présent d'une construction en retrait de l'alignement. Contrairement en effet aux dispositions envisagées par le promoteur, le seuil de 50% en espaces verts de la surface libérée par la construction en retrait de l'alignement doit, selon le règlement, être calculé sans déduire de cette surface celles des voies d'accès à l'immeuble projeté.

b) du non respect de l'article UD 7 de ce même règlement en ce que le projet implique un dépassement de la longueur de façade maximale admise dans le cas de la construction d'un seul immeuble collectif dont l'implantation ne respecte pas l'alignement des constructions déjà existantes sur la voie publique, alors même que le plan d'occupation des sols recommande, sans toutefois l'exiger en pareil cas, une implantation « discontinue » des bâtiments.

Au total, on retiendra donc de ce jugement une réelle prise en compte dans tout projet de construction de l'insertion de celle-ci dans le paysage. D'une certaine manière, il s'agit de la sauvegarde d'une préoccupation d'ordre esthétique, elle-même indispensable à la préservation de la qualité du cadre de vie. Sans doute n'est-ce pas autre chose que les opposants au projet avaient en tête et que le simple respect des textes en vigueur aurait permis de satisfaire.

UNE EXPÉRIENCE PILOTE SUR UNE BERGE DE LA SEINE

L'association « Espaces » à laquelle a adhéré le Comité de Sauvegarde des Sites et dont nous avons déjà eu l'occasion d'indiquer les objectifs d'entretien et de mise en valeur des berges de la Seine, dans une perspective d'insertion de personnes à la recherche d'un emploi (cf Bulletin n° 86, pages 18-19), conduit actuellement une expérience intéressante.

Elle se développe sur une centaine de mètres et concerne la berge de l'île Saint-Germain située rive droite du petit bras de la Seine, légèrement en amont du pont de Billancourt ; de celui-ci en dirigeant le regard vers la droite lorsqu'on se dirige vers Boulogne, on peut observer le chantier, juste à l'aplomb de l'extrémité du groupe d'immeubles qui marque vers l'aval la limite du parc départemental de l'île.

Il s'agit de transposer là une technique jusqu'ici éprouvée au bord de cours d'eau non navigables de régions montagneuses ; son originalité réside dans l'utilisation d'un matériel végétal, arbustif notamment, vivant naturellement en bordure des cours d'eau tels que saules, aulnes, frênes, etc... , de telle manière que ces végétaux puissent s'implanter au pied de la berge et gagner progressivement le talus tout en ralentissant

l'érosion du sol et donc en le stabilisant. La technique consiste à enfoncer des pieux de 2 mètres environ juste à la limite du plan d'eau et en sorte qu'ils émergent de 40 à 80 cm. Les branchages, de saule par exemple, choisis opportunément pour être aptes à produire des tiges nouvelles et des racines sont, ou bien maintenus serrés en fagots par des piquets alignés, ou bien tressés entre des pieux disposés en quinconce ; ils peuvent aussi être placés en plusieurs lots superposés grâce à un bâti de bois formant un caisson à plusieurs étages sur lesquels ils sont disposés, caisson qui est maintenu au pied de la berge.

Ces techniques dites de « végétalisation », en restituant au talus de la rive un aspect naturel, de toute évidence améliorent l'esthétique du cours d'eau mais ont aussi l'avantage de stabiliser la berge et d'offrir des conditions favorables à l'installation d'autres plantes de milieux humides et corrélativement d'une faune spécifique qui trouve abris et possibilités de reproduction. Toutefois, avant de mettre en oeuvre ces techniques sur de larges secteurs, il est nécessaire de s'assurer que les dispositifs ci-dessus décrits supportent les conditions particulières sur le plan hydraulique d'une voie d'eau navigable. C'est pourquoi l'analyse des résultats de cette expérience pilote sera instructive et déterminante dans la stratégie de gestion des berges du Val-de-Seine.

Pour nos lecteurs qui voudraient en savoir plus sur ce sujet, ajoutons qu'ils trouveront le meilleur accueil au siège de l'association « Espaces » (rendez-vous en téléphonant au 01 41 90 66 80).

ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Cette question est suivie de très près, comme on le sait, par notre Conseil d'Administration et notre Bulletin diffuse régulièrement les informations qui s'y rapportent. Aujourd'hui, il y a lieu de signaler la parution au Journal Officiel du décret du 18 novembre 1996 relatif aux plans d'élimination départementaux des déchets ménagers et assimilés ainsi que les applications qui en ont été tirées au niveau du département.

Si dans le numéro 90 nous avons pu souligner que le projet préfectoral des Hauts-de-Seine prenait largement en compte l'avis d'Environnement 92 publié dans notre Bulletin n°89, il est tout aussi satisfaisant d'indiquer ici que le texte du décret intègre trois dispositions avancées par notre président en commission départementale ; savoir 1) des mesures pour réduire la production de déchets à la source afin de limiter l'augmentation de la production de déchets par habitant (article 2.a), 2) un suivi de la mise en oeuvre du plan prévu sous la forme d'un rapport présenté au moins une fois l'an à la commission consultative (article 6), 3) une révision du plan au plus tard dix ans après son approbation (article 10).

Après avoir approuvé par arrêté du 14 février 1997 le plan de gestion des déchets ménagers et assimilés, le Préfet des Hauts-de-Seine a sensiblement conforté le point du décret relatif au suivi du plan en prenant en date du 17 février 1997 un arrêté transformant la commission qui l'avait assisté pour l'élaboration du plan en « commission de suivi du plan de gestion des déchets du département ». Réunie dès le 16 juin pour son installation, il a été procédé à la formation de trois groupes de travail auxquels ont été assignés des tâches précises : un groupe a la charge de la mise à jour de la masse des déchets, de la recherche en vue de leur réduction à la source et enfin du développement des collectes sélectives ; un groupe est chargé d'étudier l'amélioration du transport; enfin un troisième doit effectuer le recensement des besoins en déchetteries, centres de tri, centres de valorisation et de traitement. Ce groupe devra étudier la question des déchets à éliminer hors du département et veiller à la bonne coordination entre départements limitrophes.

Il est intéressant de noter que la Commission a déjà pu prendre connaissance d'un document élaboré par le Port Autonome de Paris (mission du développement et de l'environnement) fixant les caractéristiques techniques et le coût des installations à réaliser pour le transport par voie fluviale d'une partie des ordures ménagères du département (150 000 tonnes/an) jusqu'à une usine d'incinération.

GRAND PRIX DE L'ENVIRONNEMENT

L'initiative consistant à décerner des récompenses aux villes des Hauts-de-Seine les plus méritantes en matière d'environnement revient à l'association « Environnement 92 » qui, pour la première fois cette année, a organisé un concours fondé sur l'examen, par des experts, des dossiers constitués par les municipalités candidates à la compétition pour présenter certaines de leurs réalisations.

L'opération a comporté la mise en place, sous le haut patronage du Ministre de l'Environnement, d'un comité de parrainage comprenant des élus et des industriels reconnus pour leurs actions en faveur de l'environnement, celle d'un comité de pilotage habilité à veiller au respect des objectifs, à la mise en place des

moyens, à l'équilibre des comptes et chargé de diriger les actions en concertation avec Environnement 92. Enfin, le but n'a pu être atteint que grâce à la constitution de jurys composés de personnalités de l'environnement et de la culture, d'industriels et de représentants qualifiés d'associations. C'est à ce titre que notre président Gérard ADER s'est trouvé membre de l'un des 6 jurys spécialisés, porteur du vocable « collecte et traitement des déchets ».

C'est le mardi 3 juin, par une belle fin d'après-midi qu'a eu lieu, dans le parc du château de la Malmaison, la remise des récompenses qui se présentaient sous la forme de trophées c'est-à-dire d'objets originaux, œuvres de jeunes artistes, symbolisant chacun la catégorie du prix décerné. Aux six trophées destinés aux villes lauréates des prix spécialisés s'en ajoutaient deux autres : celui du prix spécial du jury et celui du premier grand prix de l'Environnement des villes des Hauts-de-Seine. La remise de chaque trophée était accompagnée d'un message du jury justifiant et expliquant le choix de celui-ci. C'est ainsi que le grand prix a été décerné à la ville de Nanterre qui a été jugée exemplaire dans des initiatives prises dans différents domaines, et particulièrement courageuse dans sa politique de l'Environnement, tandis que Rueil-Malmaison, déjà distinguée pour le prix « prévention des pollutions atmosphériques et sonores », par son action de création d'espaces verts de proximité dans le cadre d'une opération d'urbanisme, recevait le trophée du prix spécial du jury.

Précédée par plusieurs allocutions, notamment de Messieurs Olivier DELOURME et Denis PLAIN respectivement vice-président et président d'« Environnement 92 », la remise des trophées a été suivie d'un exposé de synthèse par Monsieur Olivier DELOURME. Cependant, c'est à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, Jean-Pierre RICHER, qu'incombait la conclusion de cette importante et remarquable manifestation. Elle lui permit d'adresser des félicitations aux organisateurs et aux lauréats des prix ; elle fut aussi l'occasion de souligner les aspects très positifs d'une action destinée à se poursuivre dans le futur et qui a démontré, d'ores et déjà, le rôle moteur que peut jouer la volonté associative.

Paulette GAYRAL

Message de la Trésorière

*Nous avons réclamé à quelques-uns d'entre vous le paiement de leur cotisation 1997 alors qu'ils l'avaient déjà effectué. Qu'ils veuillent bien nous en excuser.
Cette erreur est imputable à un problème informatique.*

Françoise REINACH

MICHEL DAMOUR

TAPISSIER

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES
DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 01 46 26 27 60 et 01 45 34 21 84

Le **Crédit Mutuel**

La banque et les assurances à la même adresse

22, rue de la République - 92190 MEUDON - Tél. 01 41 14 30 50

Crédit Mutuel
une banque à qui parler

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Salles de Bains - Chauffe-bains, Chauffe-eau à gaz et électriques

Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Établissements

L. WACQUANT

Tél. 01 45 34 12 01

27, rue Marcel-Allégot, Bellevue - 92190 MEUDON



GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

MÉCANIQUE - TOLERIE
STATION SERVICE - VENTE

29-31, Boulevard des Nations-Unies
MEUDON - 01 46 26 45 50

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon. Siège social : 6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

20 francs